

Le Rendez-vous musical de l'été 2024

Cour du logis de Chavigny – Sainte-Pexine 85

" Folle nuit à Vienne " vendredi 6 septembre 2024

Départ le 6 septembre à 16h30 de l'Esplanade des Parcs, côté Gaston Neveur, pointage à 16h15.
Retour en ce même lieu le samedi 7 septembre à 00h30

19h00-19h45

Abdel Rahman El Bacha piano

Ensemble Magnétis

Sébastien Bouveyron violon et direction

Beethoven/Lachner : *Concerto pour piano et orchestre n°3 en ut mineur opus 37, version pour piano et quintette à cordes*

Beethoven : *Sonate pour piano n°14 en ut dièse mineur opus 27 n°2 "Clair de lune"*



Credit photo

20h00-21h00

Pique-nique dans les jardins

21h30-22h30

Anne Queffélec piano

Ensemble Magnétis

Sébastien Bouveyron violon et direction

Mozart : *Concerto pour piano et orchestre n°12 en la majeur K. 414, version pour piano et quintette à cordes*

Mozart : *Sonate pour piano n°11 en la majeur K. 331 "Alla turca"*

Inscriptions urgentes

Tarif 2 concerts : 30€

Participation transport car (calculé sur la base de 30 personnes) : 26€

Pique-nique à votre charge

Nous vous proposons de commander vos billets de spectacle qui vous seront remis dès leur réception ; les chèques seront remis en banque. Il n'y aura pas de remboursement en cas de désistement, mais l'UTL fera le maximum pour trouver des remplaçants.

Contacts : Annie Villanova villanovannie@gmail.com

portable : 06 50 11 48 71

Wenny Tari

wenny.tari@gmail.com

portable : 06 64 31 48 65

Réservation par mail de préférence

En cas d'imprévu de dernière heure, la veille et même le matin du départ, appelez Annie Villanova ou Wenny Tari

Ces visites sont réservées aux seuls adhérents de l'UTL La Rochelle.

Merci de vérifier que votre état de santé est compatible avec des sorties et voyages.

Festival « Folle nuit à Vienne » - Vendredi 6 septembre 2024

M./Mme est inscrit(e)

sur la liste principale

à remis un chèque de 30 € (à l'ordre d'UTL) pour les 2 concerts

sur la liste d'attente

à remis un chèque de 26 € (à l'ordre d'UTL) pour le transport en car

NB : une contribution supplémentaire pourra être demandée si l'effectif de 30 personnes n'était pas atteint ou si l'augmentation du prix des carburants nous était répercutée par l'autocariste.